

## Bilan 2018

### Maitre d'ouvrage :

SIAEP SUD CHARENTE

### Exploitant :

SAUR

### Origine de l'eau :

1 source : Le Trou de Gabard

Captage autorisé

### Traitement de l'eau :

Vous êtes alimentés par la station de traitement située sur la commune de Gurat

### Communes de l'unité de

**distribution :** 7329 habitants

BECHERESSE	BERNEUIL
BESSAC	BOISNE LA TUDE
CHADURIE	CHAMPAGNE VIGNY
CHATIGNAC	DEVIAT
COTEAUX DU BLANZACAIS	
COURGEAC	
MONTBOYER ( écarts Nord)	
MONTMOREAU	
PASSIRAC (écarts Nord)	
PERIGNAC	
ROSENAC (écart sud ouest)	
SAINT FELIX	
SAINT LAURENT DES COMBES	
SAINT LEGER	NONAC
SAINT MARTIAL	POULIGNAC
SAINTE SOULINE	VAL DE VIGNES
VOULGEZAC	

## QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

### SIAEP SUD CHARENTE

## UNITÉ DE DISTRIBUTION : MONTMORELLIEN

## RESULTATS

### BACTERIOLOGIE

Limites de qualité : 0 Eschérichia Coli et 0 streptocoques fécaux

Pourcentage de conformité mesuré : 100 %

### DURETE

TH moyen= 30,2°F

Eau dure

### FLUOR

Limite de qualité :  $\leq 1,5$  mg/l

Il permet la prévention des caries dentaires. **Tout apport complémentaire ou supplémentaire de fluor sous forme de comprimés, de sel fluoré ou de produits dentaires fluorés chez le jeune enfant doit faire l'objet d'un avis médical.**

Teneur maximale= 0,11 mg/l

### NITRATES

Limite de qualité :  $\leq 50$  mg/l

Conforme.

Teneur moyenne= 7 mg/l et Teneur maximale = 15,1 mg/l

### PESTICIDES

Limites de qualité :  $\leq 0,1$  µg/l et  $\leq 0,5$  µg/l pour le total

Non conformité en **atrazine déséthyl désisopropyl** mais la teneur maximale ( 0,17 µg/l) est inférieure à la valeur sanitaire maximale fixée à 60 µg/l et non conforme en **métolachlore ESA** mais la teneur maximale (0,15µg/l) est inférieure à la valeur sanitaire maximale fixée à 510 µg/L par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses)

Pas de risque sanitaire avéré suivant l'avis de l'Anses.

### TURBIDITE

Référence de qualité :  $\leq 2$  NFU

Conforme

Seule l'eau du réseau public peut être considérée potable. Les puits, forages, récupérations d'eau de pluie doivent être déclarés en mairie et ne doivent pas être connectés sur le réseau public d'eau potable même par une vanne fermée : consultez : [www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com](http://www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com)

Après une absence prolongée, il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires.

Si vos canalisations et **branchements** sont **en plomb**, il est **fortement conseillé de les remplacer**. Et dans l'attente : laisser couler quelques minutes avant toute consommation.

Si la saveur ou la couleur changent : signalez le à votre exploitant.

Document édité en février 2019